

Décharge 2015: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2016/2161(DEC) - 07/02/2017 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2015 et le bilan financier au 31 décembre 2015 du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2015, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2015.

D'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Il formule par ailleurs les commentaires suivants:

- **programmation financière** : le Conseil note qu'un niveau élevé de crédits d'engagement a été reporté sur 2016. Il encourage le Centre à continuer d'améliorer sa programmation financière ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de réduire au minimum le niveau des engagements reportés sur l'exercice suivant ;
- **projets immobiliers** : le Conseil prend note des questions de sécurité liées à la construction de l'immeuble du Centre. Il encourage le Centre à mener à bien sans tarder les travaux de réparation nécessaires afin de restaurer la disponibilité intégrale de ses installations.